



# Index de contenu GRI du SIAAP

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE 2022**

## Déclaration d'utilisation

Le SIAAP a établi son rapport conformément aux normes GRI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

## GRI 1 utilisée

GRI 1: Principes Généraux 2021.

## Norme(s) sectorielle(s) GRI applicable(s)

Normes GRI 2021 pour l'assainissement non disponibles.

Norme GRI/ Autre source	Code indicateur GRI	Élément d'information	Chapitres du rapport d'activité et de développement durable 2022 SIAAP	Pages	Omission		
					Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication

### ÉLÉMENTS D'INFORMATION GÉNÉRAUX

<b>GRI 2: Éléments généraux d'information 2021</b>	2-1	Informations organisationnelles	La Carte d'identité du SIAAP	8			
	2-2	Entités	Les missions du SIAAP	10-11			
	2-3	Période, fréquence et point de contact	Des indicateurs pour un service durable Le point de contact est la DISE Tél: 01 44 75 44 18 – E-mail: emmanuelle.schafer@siaap.fr	16			
	2-4	Retraitement des informations	Aucun changement majeur en matière de reporting des informations n'est intervenu au cours de la période de reporting.				
	2-5	Vérification externe	Le SIAAP est soumis à la vérification de ses informations financières par la Cour de Comptes. La conformité de l'index de contenu GRI ainsi que celle de toutes les références indiquées dans le rapport d'activité et de développement durable du SIAAP (RADD 2022, disponible sur siaap.fr) a été examinée par le cabinet MATERIALITY-Reporting. Les contenus sont en alignement avec les principes et les exigences de reporting des normes GRI :2021.				
	2-6	Activités et chaîne de valeur	Les missions du SIAAP	10-11			

Norme GRI/ Autre source	Code indicateur GRI	Élément d'information	Chapitres du rapport d'activité et de développement durable 2022 SIAAP	Pages	Omission		
					Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
<b>GRI 2: Éléments généraux d'information 2021</b>	2-7	Collaborateurs	La conformité de l'index de contenu GRI ainsi que celle de toutes les références indiquées dans le rapport d'activité et de développement durable du SIAAP (RADD 2022) a été examinée par MATERIALITY-Reporting, agence de conseil en reporting ESG et expert en normes GRI. Les contenus sont en alignement avec les principes et les exigences de reporting des normes GRI:2021.	93			
	2-8	Partenaires non salariés	Le SIAAP recourt modérément aux agents contractuels (non titularisés), qui ne représentent environ que 5 % du total des effectifs.				
	2-9	Structure de gouvernance	La gouvernance	12-15			
	2-10	Nomination du plus haut organe de gouvernance	Le Conseil d'administration du SIAAP fait l'objet de renouvellements réguliers mais toujours partiels, en raison du décalage du renouvellement du Conseil de Paris avec celui des assemblées départementales. Conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil d'administration nouvellement installé à la suite de son renouvellement fixe la composition de son bureau (nombre de vice-présidents et autres membres le cas échéant) et en élit les membres. Il pourvoit également aux fonctions exécutives en élisant son président, ordonnateur et chef des services.				
	2-11	Présidence	La gouvernance	12			
	2-12	Rôle de la gouvernance dans la gestion des impacts	La gouvernance	12-13			
	2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	La gouvernance	12-13			
	2-14	Rôle de la gouvernance pour le reporting développement durable	Vers une nouvelle stratégie globale de Développement Durable	29			
	2-15	Conflits d'intérêts	Les activités du SIAAP, au titre de son appartenance à la Fonction publique territoriale sont soumises au droit français et obéissent au cadre réglementaire national interdisant des pratiques de gouvernance prohibées. Le code des marchés publics dicte les règles de fonctionnement du SIAAP en relation avec les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Le SIAAP applique les principes du code éthique et de déontologie des marchés publics qui régit les situations de conflits d'intérêts des agents publics ou des parties prenantes (soumissionnaire, candidat, etc.)				

Norme GRI/ Autre source	Code indicateur GRI	Élément d'information	Chapitres du rapport d'activité et de développement durable 2022 SIAAP	Pages	Omission		
					Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
<b>GRI 2: Éléments généraux d'information 2021</b>	2-16	Communication des préoccupations majeures	<p>Les activités du SIAAP ont la capacité de générer des nuisances aux abords des grandes stations d'épuration, ce qui peut représenter des risques potentiels qui auraient pour conséquence des impacts graves s'ils se matérialisaient.</p> <p>La commission Développement Durable alimente la réflexion et les propositions dans le processus d'évaluation des résultats, au moyen d'indicateurs globaux détaillés dans le rapport de développement durable présenté au Conseil d'administration.</p> <p>D'autres dispositions permettent également la communication des préoccupations majeures auprès de la gouvernance.</p>				
	2-17	Acculturation de la gouvernance	<p>La commission Développement Durable alimente la réflexion et les propositions dans le processus d'évaluation des résultats, au moyen d'indicateurs globaux détaillés dans le rapport de développement durable présenté au Conseil d'administration.</p> <p>Cette pratique permet l'acculturation continue des membres de la gouvernance sur les questions de responsabilités vis-à-vis du développement durable.</p>				
	2-18	Efficacité de la gouvernance	<p>En sa qualité d'établissement public, l'efficacité du SIAAP est régulièrement évaluée par la cour des Comptes et le dernier rapport date de 2019.</p> <p>Les observations formulées à cette occasion ont fait l'objet d'un plan d'actions correctrices.</p>				
	2-19	Politiques de rémunération	<p>Pour les élus: Les conditions d'octroi et les modalités de calcul des indemnités de fonction perçues par les élus locaux sont fixées par le Code général des collectivités territoriales (CGCT).</p> <p>Pour les agents territoriaux: La politique des ressources humaines du SIAAP concilie, d'une part, la spécificité et technicité industrielle de la gestion des usines et d'autre part, la gestion publique territoriale d'équipements de service public d'envergure.</p> <p>La politique salariale du SIAAP est destinée à attirer, motiver et fidéliser les compétences qui permettront de répondre aux enjeux industriels et environnementaux du SIAAP et de maintenir un niveau d'excellence dans la gestion des services et de la qualité du service rendu.</p>				
	2-20	Processus de détermination de la rémunération	<p>La rémunération des fonctionnaires est définie selon la grille indiciaire de la fonction publique territoriale.</p>				
	2-21	Ratio annuel de rémunération	<p>Le ratio annuel de rémunération entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et la rémunération annuelle totale médiane de tous les agents est un élément calculable.</p> <p>L'évolution des rémunérations est une question est suivie par la Cour des comptes, qui veille au respect des engagements financiers liés aux charges de personnel, dans le cadre d'une maîtrise des dépenses publiques.</p>				

Norme GRI/ Autre source	Code indicateur GRI	Élément d'information	Chapitres du rapport d'activité et de développement durable 2022 SIAAP	Pages	Omission		
					Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
<b>GRI 2: Éléments généraux d'information 2021</b>	2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Entretien du Président	6-7			
	2-23	Déclaration des engagements politiques	Rayonnement, engagement et partenariat, le SIAAP au-delà des frontières	95-99			
	2-24	Intégration des engagements politiques	Rayonnement, engagement et partenariat, le SIAAP au-delà des frontières	95-99			
	2-25	Remédiation des impacts négatifs	Un service d'assainissement performant et au meilleur coût > Rayonnement, engagement et partenariat, le SIAAP au-delà des frontières	18-99			
	2-26	Mécanismes de sollicitation des parties prenantes	Une diversité d'acteurs pour relever le défi de l'assainissement francilien. Vers une nouvelle stratégie globale de Développement Durable	23 29			
	2-27	Conformité réglementaire	L'activité d'assainissement est strictement encadrée d'un point de vue légal et réglementaire. La réglementation nationale a été progressivement précisée et complétée pour répondre à l'évolution des enjeux sanitaires et environnementaux. Elle est aujourd'hui fortement encadrée au niveau européen. SIAAP veille au respect des objectifs de la directive eaux résiduaires urbaines (DERU), tout en contribuant à ceux visés par la directive cadre sur l'eau (DCE).				
	2-28	Adhésion à des associations	Participer aux événements liés à l'eau et à l'assainissement. Innovation et recherche : force des partenariats et dimension industrielle appuyée. Informer et sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau.	33-34 37 84			
	2-29	Implication des parties prenantes	Une diversité d'acteurs pour relever le défi de l'assainissement francilien. Vers une nouvelle stratégie globale de Développement Durable.	23 29			
	2-30	Accords collectifs	Le SIAAP a signé avec les instances syndicales des accords pour l'encadrement des conditions de travail et notamment pour permettre le télétravail de manière pérenne. Les instances du dialogue social se sont réunies à de nombreuses reprises.				

Norme GRI/ Autre source	Code indicateur GRI	Élément d'information	Chapitres du rapport d'activité et de développement durable 2022 SIAAP	Pages	Omission		
					Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication

### NORMES ÉCONOMIQUES

<b>GRI 3: Approche managériale - 2021</b>	3-1	Processus de détermination des sujets importants	Vers une nouvelle stratégie globale de Développement Durable	29			
	3-2	Liste des sujets importants	Vers une nouvelle stratégie globale de Développement Durable	29			
<b>Material topics</b>							
<b>GRI 3: Approche managériale - 2021</b>	3-3	Gestion des sujets matériels	Un service d'assainissement performant et au meilleur coût > Rayonnement, engagement et partenariat, le SIAAP au-delà des frontières	18-99			
<b>GRI 201: Performance économique - 2016</b>	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Un service d'assainissement performant et au meilleur coût	18-22			
	201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	En raison de la forte intensité capitalistique des activités d'épuration, l'investissement représente chaque année une part conséquente du budget du SIAAP qui assure une dépollution de pointe et le maintien du bon état écologique du milieu naturel dans le respect des normes communautaires. Le SIAAP finance l'exploitation, l'entretien voire les réhabilitations lourdes de tous les ouvrages à caractère interdépartementaux, y compris lorsqu'il n'en est pas propriétaire. Il finance également l'entretien de tous les ouvrages dont il est propriétaire, y compris lorsqu'il a mis ces ouvrages à disposition d'un tiers. Le SIAAP a créé un comité des investissements (CDI).				
	201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Les agents du SIAAP bénéficient d'un système couvrant la fonction publique et d'un régime assurant le paiement de leur pension de retraite. En 2018, un accord d'entreprise « Accord Collectif de retraite supplémentaire » a été signé entre la direction du SIAAP et les organisations syndicales représentatives des salariés.				
	201-4	Aide financière publique	Un service d'assainissement performant et au meilleur coût	19			
<b>GRI 202: Présence sur le marché - 2016</b>	202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	Les agents reçoivent une rémunération soumise aux règles du salaire minimum, selon le droit français. Le salaire minimum de la fonction publique est supérieur au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG).				
	202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	Les cadres supérieurs sur les principaux sites d'activité ont été recrutés dans le périmètre des activités du SIAAP.				

Norme GRI/ Autre source	Code indicateur GRI	Élément d'information	Chapitres du rapport d'activité et de développement durable 2022 SIAAP	Pages	Omission		
					Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
<b>GRI 203: Impacts économiques indirects - 2016</b>	203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Rayonnement, engagement et partenariat, le SIAAP au-delà des frontières	97-98			
	203-2	Impacts économiques indirects significatifs	Rayonnement, engagement et partenariat, le SIAAP au-delà des frontières	97-98			
<b>GRI 204: Pratiques d'achats - 2016</b>	204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Un service d'assainissement performant et au meilleur coût	20-21			
<b>GRI 205: Lutte contre la corruption - 2016</b>	205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	Les activités du SIAAP et celles des partenaires fournisseurs sont soumises au droit français et obéissent au cadre réglementaire national interdisant des pratiques de gouvernance qui seraient prohibées. Le SIAAP applique les principes du code éthique et de déontologie des marchés publics. Le SIAAP, au-delà du respect de la réglementation, a mis en place un réseau actif pour anticiper les évolutions réglementaires en lien avec les autorités.				
	205-2	Communication/formation sur politiques/procédures anti-corruption	Le SIAAP applique les principes du code éthique et de déontologie des marchés publics. La transparence implique l'application équitable et rigoureuse de procédures connues et qui constituent exclusivement la base des décisions se rapportant aux procédures de passation des marchés publics et des délégations de service public. Tout agent public qui intervient dans lesdites procédures doit faire de l'information un pilier de la transparence. L'information doit être facilement accessible aux candidats et soumissionnaires, et disponible à temps, leur laissant suffisamment de temps pour préparer et présenter des soumissions dans les délais fixés par les dossiers d'appel d'offres.				
	205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Pas de cas avéré				
<b>GRI 206: Comportement anti- concurrentiel - 2016</b>	206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Tout agent des organes de la commande publique doit veiller à rationaliser les procédures de passation et d'exécution des marchés publics et des délégations de service public, en améliorant l'efficacité et la préservation des finances publiques au moyen de la mise en concurrence effective pour susciter des prix concurrentiels.				

Norme GRI/ Autre source	Code indicateur GRI	Élément d'information	Chapitres du rapport d'activité et de développement durable 2022 SIAAP	Pages	Omission		
					Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
<b>GRI 207 : Taxes - 2019</b>	207-1	Approche fiscale	Le SIAAP est une entité publique qui perçoit une aide publique pour son fonctionnement et n'est pas soumis au règlement d'un impôt fiscal sur ses recettes.				
	207-2	Gouvernance fiscale et contrôle des risques	Le SIAAP est contraint à des règles de maîtrise budgétaire et de prudence dans ses investissements. Le SIAAP règle ses taxes et impôts dus notamment sur ses charges de personnel.				
	207-3	Engagement des parties prenantes et prise en compte de leurs préoccupations	Omission		Parties prenantes et fiscalité	Entité publique	Non soumis au règlement d'un impôt fiscal sur ses recettes
	207-4	Reporting par pays	Omission		Reporting pays	Entité publique	Non soumis au règlement d'un impôt fiscal sur ses recettes

### NORMES ENVIRONNEMENTALES

<b>GRI 3 : Approche managériale - 2021</b>	3-1	Processus de détermination des sujets importants	Vers une nouvelle stratégie globale de Développement Durable	29			
	3-2	Liste des sujets importants	Vers une nouvelle stratégie globale de Développement Durable	29			
<b>Material topics</b>							
<b>GRI 3 : Approche managériale - 2021</b>	3-3	Gestion des sujets matériels	Un service d'assainissement performant et au meilleur coût > Rayonnement, engagement et partenariat, le SIAAP au-delà des frontières	18-99			
<b>GRI 301 : Matières - 2016</b>	301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	Une démarche d'amélioration continue pour exploiter durablement l'outil industriel. Optimiser la consommation de réactifs en maintenant la qualité du traitement	43-48 79			
	301-2	Matières recyclées utilisées	Optimiser la consommation de réactifs en maintenant la qualité du traitement	80			
	301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés	Omission		Emballages	Cet indicateur n'est pas pertinent pour le SIAAP	Le service produit ne nécessite pas de consommation d'emballages

Norme GRI/ Autre source	Code indicateur GRI	Élément d'information	Chapitres du rapport d'activité et de développement durable 2022 SIAAP	Pages	Omission		
					Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
<b>GRI 302: Énergie - 2016</b>	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Consommations et productions d'énergie 2022	68-69			
	302-2	Consommation énergétique à l'extérieur de l'organisation	Omission		Consommation énergétique extérieure	Cet indicateur n'est pas pertinent pour le SIAAP	Le service produit ne nécessite pas de consommation d'énergie dans le cadre de son cycle de vie.
	302-3	Intensité énergétique	Consommations et productions d'énergie 2022	68			
	302-4	Réduction de la consommation énergétique	Optimisation de l'énergie: les actions stratégiques des usines	76-77			
	302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	Depuis 2018, le SIAAP valorise ses certificats d'économie d'énergie (CEE) en les revendant à des producteurs d'énergie.				
<b>GRI 303: Eau et effluents - 2018</b>	303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	À la reconquête de la baignade	26-28			
	303-2	Gestion des impacts liés aux déversements d'eau	Une démarche d'amélioration continue pour exploiter durablement l'outil industriel > Réseau et ouvrages de stockage du SIAAP: concilier qualité, sécurité et protection de l'environnement	42-48			
	303-3	Prélèvement d'eau	Les missions du SIAAP Réseau et ouvrages de stockage du SIAAP: concilier qualité, sécurité et protection de l'environnement	11 43-48			
	303-4	Déversement d'eau	Réseau et ouvrages de stockage du SIAAP: concilier qualité, sécurité et protection de l'environnement	43-48			
	303-5	Consommation d'eau	La consommation d'eau correspond aux eaux consommées				

Norme GRI/ Autre source	Code indicateur GRI	Élément d'information	Chapitres du rapport d'activité et de développement durable 2022 SIAAP	Pages	Omission		
					Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
<b>GRI 304: Biodiversité - 2016</b>	304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des zones protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des zones protégées	Biodiversité aquatique: la diversité piscicole comme indicateur clé de la qualité de l'eau	59-63			
	304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	Biodiversité aquatique: la diversité piscicole comme indicateur clé de la qualité de l'eau. Une approche globale pour préserver la faune et la flore sur les sites du SIAAP	59-63 64-65			
	304-3	Habitats protégés ou restaurés	Les missions du SIAAP. Biodiversité aquatique: la diversité piscicole comme indicateur clé de la qualité de l'eau	10 59-63			
	304-4	Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	Biodiversité aquatique: la diversité piscicole comme indicateur clé de la qualité de l'eau	59-63			
<b>GRI 305: Émissions - 2016</b>	305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	Mieux évaluer les gaz à effet de serre pour réduire l'empreinte	74-75			
	305-2	Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	Mieux évaluer les gaz à effet de serre pour réduire l'empreinte	74-75			
	305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Mieux évaluer les gaz à effet de serre pour réduire l'empreinte	74-75			
	305-4	Intensité des émissions de GES	Mieux évaluer les gaz à effet de serre pour réduire l'empreinte	75			
	305-5	Réduction des émissions de GES	Mieux évaluer les gaz à effet de serre pour réduire l'empreinte	73-74			

Norme GRI/ Autre source	Code indicateur GRI	Élément d'information	Chapitres du rapport d'activité et de développement durable 2022 SIAAP	Pages	Omission		
					Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
<b>GRI 305: Émissions - 2016</b>	305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)	Le SIAAP entend poursuivre les actions du plan stratégique SIAAP 2030, en vue d'optimiser les consommations de produits calmants (nitrate de calcium et chlorure ferreux) et d'accompagner la montée en compétences des agents dans l'exploitation des unités de désodorisation.				
	305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOX), d'oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives	Mieux évaluer les gaz à effet de serre pour réduire l'empreinte	73-74			
<b>GRI 306: Effluents et déchets - 2020</b>	306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	Valoriser les boues: le cercle vertueux du recyclage des matières issues de l'assainissement. Agir au service des riverains pour un cadre de vie préservé	54-58 87-89			
	306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Valoriser les boues: le cercle vertueux du recyclage des matières issues de l'assainissement Agir au service des riverains pour un cadre de vie préservé	54-58 87-89			
	306-3	Déchets générés	Valoriser les boues: le cercle vertueux du recyclage des matières issues de l'assainissement	54-58			
	306-4	Déchets non destinés à l'élimination	Valoriser les boues: le cercle vertueux du recyclage des matières issues de l'assainissement	54-58			
	306-5	Déchets destinés à l'élimination	Valoriser les boues: le cercle vertueux du recyclage des matières issues de l'assainissement	54-58			
<b>GRI 307: Conformité environnementale - 2016</b>	307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	Réseau et ouvrages de stockage du SIAAP: concilier qualité, sécurité et protection de l'environnement	43-48			
<b>GRI 308: Évaluation environnementale des fournisseurs - 2016</b>	308-1	Nouveaux fournisseurs analysés avec des critères environnementaux	Le SIAAP, en tant que pouvoir adjudicateur soumis aux règles de la commande publique, contractualise de nombreux marchés avec des prestataires spécialisés (maintenance d'infrastructures, approvisionnement de réactifs, moyens généraux). En 2022, une nouvelle version de la Charte des achats responsables a été déployée dans toutes les directions du SIAAP.				
	308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	La loi Climat et Résilience, à partir de 2026, imposera plus de contraintes aux marchés publics. La Charte produite par la Direction des achats et de la logistique incite les équipes à se doter de critères d'analyse et de clauses environnementales adaptés à leur secteur d'activité.				

Norme GRI/ Autre source	Code indicateur GRI	Élément d'information	Chapitres du rapport d'activité et de développement durable 2022 SIAAP	Pages	Omission		
					Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication

### NORMES SOCIALES

<b>GRI 3: Approche managériale - 2021</b>	3-1	Processus de détermination des sujets importants	Vers une nouvelle stratégie globale de Développement Durable	29			
	3-2	Liste des sujets importants	Vers une nouvelle stratégie globale de Développement Durable	29			

### Material topics

<b>GRI 3: Approche managériale - 2021</b>	3-3	Gestion des sujets matériels	Un service d'assainissement performant et au meilleur coût > Rayonnement, engagement et partenariat, le SIAAP au-delà des frontières	18-99			
<b>GRI 401: Emploi - 2016</b>	401-1	Recrutements de nouveaux employés et rotation du personnel	Carte d'identité des femmes et des hommes du SIAAP	93			
	401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Écoute et attractivité au service des femmes et des hommes du SIAAP	92-94			
	401-3	Congé parental	Omission		Congé parental	Cet indicateur n'est pas pertinent pour le SIAAP	La fonction d'agents territoriaux est régie par l'État
<b>GRI 402: Relations employés/ direction - 2016</b>	402-1	Périodes de préavis minimales pour les modifications opérationnelles	Omission		Préavis	Cet indicateur n'est pas pertinent pour le SIAAP	Pas de préavis
<b>GRI 403: Santé et sécurité au travail - 2018</b>	403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	Renforcer la sécurité industrielle et la gestion de crise	24-25			
	403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	Renforcer la sécurité industrielle et la gestion de crise	24-25			

Norme GRI/ Autre source	Code indicateur GRI	Élément d'information	Chapitres du rapport d'activité et de développement durable 2022 SIAAP	Pages	Omission			
					Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication	
<b>GRI 403: Santé et sécurité au travail - 2018</b>	403-3	Services de santé au travail	Temps de travail	94				
	403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Carte d'identité des femmes et des hommes du SIAAP	93				
	403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Depuis mars 2021, tous les encadrants et les 750 agents de Seine aval sont formés à la prise de conscience du risque.					
	403-6	Promotion de la santé des travailleurs	Depuis mars 2021, tous les encadrants et les 750 agents de Seine aval sont formés à la prise de conscience du risque.					
	403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Renforcer la sécurité industrielle et la gestion de crise	24-25				
	403-8	Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	Carte d'identité des femmes et des hommes du SIAAP	93				
	403-9	Accidents du travail	1,37: Taux de gravité des accidents					
	403-10	Maladies liées à un accident du travail	11,93: Taux de gravité des accidents					
	<b>GRI 404: Formation et éducation - 2016</b>	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employés	Carte d'identité des femmes et des hommes du SIAAP	93			
		404-2	Programmes de mise à niveau des compétences/aides à la transition	Écoute et attractivité au service des femmes et des hommes du SIAAP	92			
404-3		Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Carte d'identité des femmes et des hommes du SIAAP	93				

Norme GRI/ Autre source	Code indicateur GRI	Élément d'information	Chapitres du rapport d'activité et de développement durable 2022 SIAAP	Pages	Omission		
					Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
<b>GRI 405: Diversité et égalité des chances - 2016</b>	405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Carte d'identité des femmes et des hommes du SIAAP	93			
	405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	La rémunération des fonctionnaires est définie selon la grille indiciaire de la fonction publique territoriale et sur un plan d'égalité homme/femme.				
<b>GRI 406: Lutte contre la discrimination - 2016</b>	406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	Pas de cas avéré				
<b>GRI 407: Liberté syndicale et négociation collective - 2016</b>	407-1	Opérations/ fournisseurs avec un droit de liberté syndicale	Une nouvelle version de la Charte des achats responsables a été déployée en 2022 dans toutes les directions du SIAAP.				
<b>GRI 408: Travail des enfants - 2016</b>	408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	Une nouvelle version de la Charte des achats responsables a été déployée en 2022 dans toutes les directions du SIAAP.				
<b>GRI 409: Travail forcé ou obligatoire - 2016</b>	409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	Une nouvelle version de la Charte des achats responsables a été déployée en 2022 dans toutes les directions du SIAAP.				
<b>GRI 410: Pratiques de sécurité - 2016</b>	410-1	Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'Homme	Omission		Formation du personnel de sécurité	Cet indicateur n'est pas pertinent pour le SIAAP	Pas de personnel de sécurité exposé
<b>GRI 411: Droits des peuples autochtones - 2016</b>	411-1	Cas de violations des droits des peuples autochtones	Omission		Peuples autochtones	Cet indicateur n'est pas pertinent pour le SIAAP	Le périmètre géographique des opérations du SIAAP se trouve dans le bassin Seine-Normandie

Norme GRI/ Autre source	Code indicateur GRI	Élément d'information	Chapitres du rapport d'activité et de développement durable 2022 SIAAP	Pages	Omission		
					Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
<b>GRI 412: Évaluation des droits de l'Homme - 2016</b>	412-1	Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations des impacts	Les activités du SIAAP et celles des partenaires fournisseurs sont soumises au droit français et obéissent au cadre réglementaire national interdisant des pratiques en matière sociale prohibées.  Le SIAAP applique les principes du code éthique et de déontologie des marchés publics.				
	412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	Omission		Formation aux droits de l'Homme	Données incomplètes	Indicateur non suivi par le SIAAP sur le territoire français
	412-3	Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'Homme	Les activités du SIAAP et celles des partenaires fournisseurs sont soumises au droit français et obéissent au cadre réglementaire national interdisant des pratiques en matière sociale prohibées.  Le SIAAP applique les principes du code éthique et de déontologie des marchés publics et notamment: l'interdiction du travail forcé, l'interdiction du recours à l'exploitation des enfants, la liberté syndicale et du droit de négociation collective, le principe de non-discrimination, une politique de rémunération au moins équivalente au salaire minimum vital ou au salaire minimum légal quand il est supérieur, les règles concernant la santé et la sécurité au travail, les règles fixant la durée maximale du travail et la rémunération des heures supplémentaires.				
<b>GRI 413: Communautés locales - 2016</b>	413-1	Activités impliquant la communauté locale (impact et programmes)	Favoriser l'implication de tous nos publics pour une politique d'assainissement plus efficace  Informé et sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau  Agir au service des riverains pour un cadre de vie préservé	82-83  84-86 87-91			
	413-2	Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	Agir au service des riverains pour un cadre de vie préservé	90-91			
<b>GRI 414: Évaluation sociale des fournisseurs - 2016</b>	414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	Une nouvelle version de la Charte des achats responsables a été déployée en 2022 dans toutes les directions du SIAAP.				
	414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Une nouvelle version de la Charte des achats responsables a été déployée en 2022 dans toutes les directions du SIAAP.				

Norme GRI/ Autre source	Code indicateur GRI	Élément d'information	Chapitres du rapport d'activité et de développement durable 2022 SIAAP	Pages	Omission		
					Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
<b>GRI 415: Politiques publiques - 2016</b>	415-1	Contributions politiques	Le SIAAP applique les principes du code éthique et de déontologie des marchés publics. Le lobbying est défini comme toute opération qui vise à influencer sur l'élaboration des politiques et des processus décisionnels.				
<b>GRI 416: Santé et sécurité des consommateurs - 2016</b>	416-1	Évaluation des impacts des produits/ services sur la santé/ sécurité	Favoriser l'implication de tous nos publics pour une politique d'assainissement plus efficiente	82-83			
	416-2	Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	< 1‰ : Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers 0 : Incident et contentieux concernant les débordements				
<b>GRI 417: Commer- cialisation et étiquetage - 2016</b>	417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	La commission de la communication du SIAAP établie au sein du Conseil d'administration, permet d'évaluer et de présenter les différentes actions en matière de stratégie de communication, de campagne d'information périodique, de communication externe et interne destinées à être validées par le Conseil d'administration.				
	417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Omission		Non-conformité étiquetage	Cet indicateur n'est pas pertinent pour le SIAAP	Pas d'étiquetage
	417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Omission		Non-conformité marketing	Cet indicateur n'est pas pertinent pour le SIAAP	L'entité publique SIAAP ne réalise pas d'opération de marketing
<b>GRI 418: Confidentialité des données des clients - 2016</b>	418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	Pas de plainte reçue				
<b>GRI 419: Conformité socio- économique - 2016</b>	419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	100 % : Taux de continuité de service				